



**LES INÉGALITÉS,**  
je n'en fais  
qu'une bouchée

*L'injustice peut frapper tout salarié.*

Proches de vous – immergés dans le quotidien des établissements –  
les responsables Spelc vous épaulent dans vos revendications ou situations d'injustice :  
erreur de salaire, conditions de travail dégradées, licenciement abusif.

ÉLECTIONS TPE

25 NOVEMBRE

9 DÉCEMBRE

2024

**VOTEZ Spelc**

Des responsables locaux, **DES SOLUTIONS SUR-MESURE.**

**Spelc**  
au cœur  
de l'action

➔ **Élections dans les Très Petites Entreprises,**  
pour représenter les salariés de l'enseignement privé.

# COMMENT VOTER ?

En novembre, quelques jours avant le début des élections, vous recevrez **par courrier** :



- votre identifiant d'électeur et votre code confidentiel pour **VOTER EN LIGNE**,



- ainsi qu'un bulletin pour **VOTER PAR COURRIER**.

À VOUS DE CHOISIR L'UNE DES DEUX MODALITÉS.



## VOTER EN LIGNE

1. Du 25 novembre au 9 décembre 2024, accédez à votre espace de vote en ligne sur le site [www.election-tpe.travail.gouv.fr](http://www.election-tpe.travail.gouv.fr)
2. Cliquez sur le bouton "Voter".
3. Authentifiez-vous avec votre identifiant de vote et votre code confidentiel.
4. Puis suivez les instructions - quelques clics suffisent! - jusqu'à validation de votre vote pour le Spelc.



## VOTER PAR COURRIER

1. Détachez le bulletin de vote de votre courrier.
2. Remplissez à l'aide d'un **stylo noir** la case du Spelc.
3. Insérez votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier.
4. Postez-la, c'est gratuit! Votre pli doit arriver **avant le 9 décembre 2024** pour être pris en compte.